La Lettre du Conseil
Juin 2014

COMMUNE DE CELLETTES

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Comme je vous l'avais précédemment annoncé, cette lettre de juin est plus particulièrement dédiée à notre budget 2014.

Depuis les élections de mars, les différentes commissions municipales ont été installées et sont désormais au travail.

Ces deux mois ont également permis aux syndicats intercommunaux auxquels nous adhérons d'élire leurs exécutifs : ainsi le Syndicat Val du Beuvron (foot, tennis, salle multisports) a vu Alain Marchand renouvelé dans sa présidence. Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) s'est doté d'un nouveau président (Julien Parisot succédant à Patrick Leveau de Chitenay). Quant au Syndicat Beuvron Aval , il est désormais présidé par Jean-Claude Johannet.

Dans le même temps la Communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys) a mis ses nouvelles structures en place et désigné ses nouveaux responsables. Après ces élections, un document a été préparé qui vient de vous être diffusé.

Ma nouvelle mission au sein de l'Agglo me portera plus particulièrement vers l'agriculture, la viticulture, la biodiversité et les espaces naturels.

Il reste encore à mettre en place l'organisation des plus gros syndicats ; ceux qui dépassent l'échelle d'Agglopolys : le SIAB (Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise) dont le rôle est de gérer de l'espace et l'habitat, VAL-ECO qui gère l'incinération des déchets, le Pays des Châteaux qui permet de contracter des aides auprès de la Région.

Ces deux derniers mois ont également vu l'avancement des travaux de notre salle intercommunale et multisports aux Etangs Frileux. La livraison est toujours prévue au dernier trimestre 2014.

Et puis, après différents atermoiements concernant la réforme des rythmes scolaires et en particulier les nouvelles possibilités d'amender le décret initial, nous avons repris les entretiens avec les enseignants pour rencontrer bientôt les représentants des parents d'élèves. Ceci se fera lors d'un conseil d'école extraordinaire, et à l'heure où j'écris ces lignes, il est programmé mais n'a pas encore eu lieu. Ce que je peux affirmer, c'est que nous prendrons nos dispositions pour que la rentrée de septembre se passe dans de bonnes conditions.

Je vous souhaite un bel et bon été et vous dis à bientôt pour d'autres informations.

Michel CONTOUR

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Mercredi 14 h à 18 h - Mardi, Jeudi, Vendredi de 8 h 15 à 12 h 15 - Samedi de 10 h à 12 h Fermé le samedi pendant les vacances scolaires

☎02 54 70 47 54 🖷 02 54 70 37 48

E-mail : formalités administratives : accueil@cellettes41.fr - relations avec M le Maire : dgs@cellettes41.fr

Site Internet : www.cellettes41.fr

Le budget communal

Le budget primitif 2014 a été voté par le conseil municipal le 9 janvier 2014, le compte administratif ainsi que le budget supplémentaire le 13 mars dernier.

A - Le budget de fonctionnement

1 - Le compte administratif 2013

L'année 2013 permet de dégager un excédent de fonctionnement de 365 146,16 €, et de combler le déficit de la section d'investissement pour 365 005,97 €.

2 - Le budget prévisionnel 2014

PRÉVISIONNEL
Budget primitif 2014 - Section de fonctionnement
Après intégration des résultats

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	553 400,00	70 ventes de produits	160 000,00
012 charges de personnel	917 300,00	73 impôts et taxes	997 024,00
65 frais de gestion courante	306 600,00	74 Dotations	560 810,00
66 charges financières	34 000,00	75 autres produits	13 217,84
68 dotations aux provisions	3 700,00	013 atténuation de charges	33 800,00
TOTAL	1 815 000,00	TOTAL	1 764 851,84
Autofinancement	315 000,00	002 excédent 2013 reporté	365 148,16
TOTAL	2 130 000,00	TOTAL	2 130 000,00

Au niveau des recettes :

- Ventes de produits comprennent principalement les recettes liées à la cantine et à la garderie pour 130 000 €.
- Impôts et taxes : les taxes foncières et d'habitation ressortent à 832 000 €, soit 39 % de notre budget.
- Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 2005.
- Autres produits : recettes de toutes les locations de bâtiments et de la salle des fêtes.
- Atténuation de charges : remboursement sur arrêt maladie d'un agent en longue maladie.
- Dotations : elles représentent 32 % de nos recettes.

Au niveau des dépenses :

- Les charges à caractère général regroupent la redevance d'eau, d'électricité et les entretiens de bâtiments et de voirie soit 26 % du budget.
- Les frais de gestion courante comprennent les indemnités des élus, les contributions aux divers syndicats et la participation au service incendie soit 14,4 % des dépenses totales.
- Les charges de personnel représentent 43% de notre budget. La Commune emploie 25 agents titulaires dont un en longue maladie et 2 agents non titulaires, soit : 5 agents administratifs, 1 garde-champêtre, 6 agents au service technique et 13 agents au service enfance et entretien.
- Le virement à la section d'investissement, notre autofinancement, représente 14,8 % des dépenses.

Le budget communal

B - Le budget d'investissement

PREVISIONNEL
Budget primitif 2014 - Section d'investissement
Après intégration des résultats

DEPENSES		RECETTES	
001 Solde d'éxécution	350 878,97	1068 excédent capitalisé	365 005,97
16 remboursements d'emprunts	129 000,00	16411 emprunts	370 000,00
20 immobilisations incorporelles	37 000,00	10222 FCTVA	20 000,00
21 immobilisations corporelles (terrains, matériel et travaux)	128 121,03	10223 TLE/TA	35 000,00
23 Travaux en cours	490 000,00	13 Subventions d'investissement	6 294,03
		Amort. subvention d'équipement	3 700,00
		238 Avances versées	20 000,00
		Autofinancement	315 000,00
TOTAL	1 135 000,00	TOTAL	1 135 000,00

Au niveau des dépenses :

- 129 000 € concernent le remboursement en capital des emprunts en cours. L'encours total est de 1 500 000 € en capital, il était de 2 100 000 € en 2008.

- Les ouvertures de crédits ont été prévues pour réaliser les investissements suivants :
  - Construction d'un centre de loisirs 490 000 €
  - Voirie 46 000 €
  - Réseau électrique 26 000 €
  - Achat de matériel 17 000 €
  - Vidéo protection 25 000 €
  - Frais d'étude centre bourg 30 000 €
  - Divers 26 000 €

Certains investissements ne sont pas définitivement arrêtés et pourront faire l'objet d'arbitrage.

Au niveau des recettes :

Un emprunt de 370 000 € pourrait être nécessaire pour la réalisation du centre de loisirs. Néanmoins, nous attendons la réponse à nos demandes de subventions espérées à hauteur de 150 000 €.
Le reste de nos investissements est autofinancé.

Entretien du Beuvron

Afin d'assurer la qualité de nos cours d'eau et éviter les désagréments subis sur ces milieux naturels, il est rappelé l'article 90 du Règlement Sanitaire Départemental qui stipule : « il est interdit de déverser dans la mer, les cours d'eau, lacs, étangs, canaux, sur leurs rives et dans les nappes alluviales, toutes matières usées, tous résidus fermentescibles d'origine végétale ou animale, toutes substances solides ou liquides toxiques ou inflammables, susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité, de communiquer à l'eau un mauvais goût ou une mauvaise odeur, de provoquer un incendie ou une explosion… ».

Les cours d'eau ne doivent pas être assimilés à des déchetteries.

Aussi, veillez à l'application de ces dispositions. Merci.

Le Garde-Champêtre

Travaux sur la commune

Travaux de voirie prévus cette année sur la commune :

Du 16 au 27 juin

- Cheminement piétons Route de Seur
- Création de busage Rue de la Varenne
- Bétons rainurés Rue d'Aulnière
- Entretien des chemins calcaires

Du 25 juin au 11 juillet

- Ralentisseur de type "dos d'âne" Rue d'Aulnière
- Création de 2 plateaux traversant Rue de l'Eglise et Rue de la Gaudronnière
- Déflachage aux enrobés chauds Impasse de la Renaudière
- Gravillonnage Rue de l'Ardoise (voirie et trottoirs)

Ces différents travaux pourraient entraîner des perturbations de circulation sur les voies concernées.

Cellafettes

Le Comité des Fêtes de Cellettes organise

« Cellafettes »

Samedi 12 juillet 2014
à partir de 17 h
À côté du terrain de camping.

Plan canicule

Comme chaque année depuis 2003, un registre nominatif est tenu en Mairie pour les personnes désireuses d'avoir des conseils et l'assistance en cas de déclenchement du plan d'alerte canicule. Ce registre est mis à jour chaque année, les données collectées restant confidentielles.

Pour y figurer, il suffit de contacter le secrétariat de mairie au 02.54.70.47.54, le garde champêtre se chargera de vous donner tous les renseignements sur le formulaire à remplir.

Les personnes déjà inscrites disposent d'un droit d'accès et de modifications des informations qui les concernent.

Permanences estivales du C.I.A.S

Mme COMMON, correspondant social du CIAS du Blaisois, sera présente à la mairie de Cellettes, de 14 h 30 à 16 h 30, les mercredis suivants :

16 juillet - 6 et 20 août

Vous pouvez également la contacter 02 54 57 41 41. Possibilité de visite à domicile.

Points propreté

En partenariat avec le garde-champêtre, une campagne de sensibilisation au tri des déchets a été menée au sein de l'école primaire. Voici quelques dessins réalisés par les CM 2 qui seront apposés aux différents points de propreté de la commune :

Fiche tranquillité vacances

En cas d'absence, et **quelque soit la période de l'année,** vous avez la possibilité de remplir le document laissé par la Gendarmerie à l'accueil du secrétariat de Mairie et téléchargeable sur le site de la commune.

Les informations qui y figurent restent confidentielles et sont destinées à la surveillance de vos habitations dans le cadre des tournées réalisées par les gendarmes et le garde – champêtre.

Hormis les coordonnées diverses à renseigner, merci d'indiquer si des personnes ouvriront l'habitation, relèveront le courrier …

Vous pouvez, d'ores et déjà, nous retourner la fiche ci-dessous.

FICHE TRANQUILLITÉ VACANCES

PÉRIODE D'ABSENCE : du …… au ……..

NOM—PRÉNOM : ……..

ADRESSE : …….
……..

TÉLÉPHONE : ……..

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'INCIDENT : (Nom, prénom, adresse, téléphone)
……
……
……

DIVERS (exemple personne détenant les clés, véhicule présent dans la propriété etc…)
……
……
……

N° de téléphone à appeler en urgence : …….